

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 AVRIL 2008**

**Délibération
n° 2008.04.068**

**Désignation des
délégués
communautaires à
la société
d'économie mixte
"Territoires
Charente"**

LE CINQ AVRIL DEUX MILLE HUIT à 09h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Véronique DAVY, Catherine DEBOEVERE, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Marie-Noëlle DEBILY par Catherine DEBOEVERE

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : Monsieur le Président

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
"TERRITOIRES CHARENTE"**

La société d'économie mixte « Territoires Charente » a pour objet notamment :

- de procéder à l'étude et à tous actes nécessaires à la réalisation des actions ou opérations d'aménagement, dont l'organisation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux d'activités destinés à la vente ou à la location ;
- de procéder à l'étude, la construction, l'aménagement de tout terrain, d'immeubles collectifs ou individuels ;
- d'assurer la gestion, l'entretien et la mise en valeur de tous immeubles.

La répartition du capital social et des sièges du conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
Syndicat Mixte du Pôle Image	3 182	20,87 %	477 300 €	3
Conseil Général	2 300	15,09 %	345 000 €	2
ComAGA	1 530	10,04 %	229 500 €	1
Ville d'Angoulême	766	5,02 %	114 900 €	1
Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Angoulême	1524	10,00 %	228 600 €	1
Caisse des Dépôts et Consignations	2 895	18,99 %	434 250 €	1
Caisse d'Epargne Poitou-Charentes	1 777	11,66 %	266 550 €	1
RAPP 9 (groupe France Télécom)	762	5,00 %	114 300 €	1
SA SAFIDI	507	3,33 %	76 050 €	0
M. PAQUIN	1	0,00 %	150 €	1
TOTAL	15 244	100 %	2 286 600 €	12

Conformément aux statuts de ladite société, un délégué communautaire doit donc être désigné pour représenter la ComAGA au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER :

M. Jean-Claude BEAUCHAUD pour représenter la ComAGA au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société d'économie mixte « Territoires Charente ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 avril 2008	<u>Affiché le :</u> 10 avril 2008